

Lannion, le 20 octobre 2013

60 route de Pors An Nay 22300 Lannion

tregor.bicyclette@laposte.fr
<http://www.tregorbicyclette.fr>

Objet : Enquête Publique
PLU Lannion

Monsieur Le Président
Commission enquête publique
révision du PLU de Lannion
Mairie de Lannion
Service Urbanisme
BP30344
22303 Lannion Cedex

Monsieur Le Président de la Commission d'enquête publique,

Depuis 2005, notre association Trégor Bicyclette* oeuvre pour le développement des aménagements favorisant l'utilisation du vélo dans les déplacements et c'est à ce titre que nous nous exprimons.

A la lecture du dossier de l'enquête publique portant sur la révision du PLU de Lannion, il apparaît que certains dispositifs permettent d'envisager la réalisations d'itinéraires cyclables; c'est le cas en particulier des emplacements réservés **ER43** [*itinéraire vélo à partir du bourg de Servel*] , **ER44** [*voie de contournement Nord Ouest avec itinéraire vélo*] **associé à ER13** [*rond point au carrefour de Croas Ar Bodiou*]

Cependant nous notons des manques et des discontinuités que nous portons à votre connaissance.

>> Les discontinuités

Le SCOT du Trégor dans son document d'orientation et d'objectifs est très clair. Il indique page 116 que « *les documents d'urbanisme des communes préciseront les continuités de circulations douces qui paraissent structurantes et les conditions pour les préserver, les compléter, les sécuriser* »

Nous notons les discontinuités suivantes :

ER 42 [*itinéraire vélo Pradic Glas- Le Fot*] :
continuité non assurée avec l'aménagement de la zone dite Pégase V (zone 1AUy)

ER 45 [*itinéraire vélo à créer entre Buhulien et rond point de Boutil*) :

continuité non assurée pour la traversée du rond point de Boutil en direction des Rond-points de Kerampichon (centre Ville) et de Coppens (collège). Compte tenu du trafic présent et à venir sur ce rond point, seuls des passages souterrains nous semblent envisageables pour assurer la continuité, en sécurité, des itinéraires cyclables.

Lannion-Guingamp

continuité non assurée pour l'itinéraire de substitution à la 4 voies (jalonnement destiné aux cyclistes reliant Lannion à Guingamp) à la hauteur de l'aire de covoiturage du Boutil; cet itinéraire a été défini par le CG 22 . La traversée du rond point du Boutil n'est pas sécurisée. Nous demandons un emplacement réservé de Rest Alvez à la route de Pen An Allée (voie cyclable + passerelle au dessus rocade Est existante) : cf Annexe 1
Nous doutons que l'itinéraire ER45 (au sud-ouest de la 4 voies D 767) puisse remplacer l'itinéraire de substitution (au nord-est de la 4 voies D767) entre Buhulien et Lannion. Il semble difficile de respecter la recommandation d'une largeur minimale de 3 m pour une voie verte vélos dans les 2 sens + piétons , entre le rail de sécurité de la 4 voies et le creux de la fontaine Ste Marguerite (réf. fiche N°4 éditée éditée par le CERTU qui porte sur "la voie verte maillon d'un réseau cyclable urbain et piéton")

Rond point de Boutil

Il est essentiel d'assurer une continuité des itinéraires cyclables (existants ou futurs) convergeant au rond point de Boutil et se dirigeant vers le centre ville et cela en toute sécurité :

- venant de Buhulien par ER 45 (itinéraire sud-ouest à la 4 voies)
- venant de Buhulien-Guingamp par l'itinéraire de substitution (itinéraire nord-est à la 4 voies)
- de Ploubezre par ER 12 (cf ci-après)
- depuis l'aire de covoiturage du Boutil

>> Les manques

Le PADD dans son objectif 3 - Faire évoluer les pratiques de mobilités - indique qu' « *il faut privilégier les déplacements doux en réalisant les aménagements nécessaires notamment sur les axes majeurs* » et un peu plus loin « *.....la mise en place d'une trame interquartiers participera au développement d'une ville de courtes distances* »

Force est de constater de nombreux manques dans les emplacements réservés aux itinéraires vélos :

ER 7 [*création d'un sentier piétonnier entre Kerambellec et St Ugeon*] **sentier piétonnier**

Nous souhaitons que cette voie ne soit pas uniquement piétonne mais aussi cyclable. C'est en effet le maillon manquant pour la liaison Centre-Ville – plateau industriel via la coulée verte de la vallée de Kerambellec.

ER12 [création d'une voie de déviation entre Boutil et Bel Air]

Il doit être rajouté « avec itinéraire vélo ». Il serait incompréhensible que cette nouvelle voie majeure, reliant le quartier de Bel Air (sur les communes de Lannion et Ploulec'h) au bourg de Ploubezre et au rond point de Boutil, ne soit pas dotée d'une voie dédiée aux cyclistes . D'autant plus que l'article 20 de la loi sur l'air (dénommée LAURE) devenu article L228-2 du Code de l'Environnement indique : « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe »

Servel-Beg Léguer

absence d'emplacement réservé pour élargir la route de Beg Léguer et permettre d'aménager une piste cyclable tout le long : aménagement le plus direct possible entre Beg Léguer, le bourg de Servel et au delà le plateau industriel.

C'est aussi l'itinéraire pour desservir les plages de Lannion.

L'expérience montre que seuls les itinéraires cyclables directs et sécurisés permettent un développement des déplacements vélo au quotidien.

Il est à noter que l'emplacement réservé ER 43 est indispensable pour l'itinéraire européen de randonnée cycliste EV4 « La littorale » et pour la liaison Lannion-Trébeurden, mais il ne correspond pas à un itinéraire direct de déplacements doux reliant les quartiers Servel - Beg Léguer.

Concernant l'emplacement réservé ER 25 au dessus de la vallée du Léguer (de Kerligonan à Crec'h an Taro), il est certainement intéressant pour les piétons et les VTT mais ne correspond pas, par sa difficulté et son tracé, à un itinéraire de déplacement vélo au quotidien.

Balaneyr/Poul Du – Collège Coppens/Centre ville

absence d'emplacement réservé pour assurer un itinéraire vélo de ce quartier au collège Coppens, aux lycées et aux complexes sportifs : problème de la traversée de la D 786 Lannion-Tréguier.

Loguivy Bel Air – Centre ville

absence d'emplacement réservé en haut du Bd Mendès France afin d'assurer la liaison entre la quartier de Loguivy Bel -Air et le Centre Ville par l'ancienne route de Morlaix (itinéraire cyclable en cours de réalisation)

Lannion-communes avoisinantes

Les documents consultés ne nous permettent pas de savoir si les itinéraires cyclistes structurants sont possibles et prévus le long de certaines routes départementales. Si l'emprise foncière publique actuelle n'est pas suffisante il conviendra de rajouter des emplacements réservés. Nous pensons en particulier à :

D11 Lannion Pégase -Trégastel

D21 Lannion Servel – Pleumeur Bodou

D38 Lannion Rusquet – Petit Camp Louannec

Comme indiqué précédemment seuls les itinéraires cyclables directs et sécurisés permettent un développement des déplacements vélo au quotidien.

>> Absence de plan déplacements vélo

Nous regrettons l'absence de plan de déplacements vélo.

L'OAP *trame des déplacements* (cf. chapitre 7 des Orientations d'Aménagements et de Programmation) n'assure pas une classification des déplacements doux.

L'absence de distinction entre déplacements piétons et vélos ne permet pas d'appréhender correctement les itinéraires vélos. Que ce soit à titre utilitaire ou de loisir, un cheminement piéton et un itinéraire cyclable se conçoivent différemment, les contraintes étant bien distinctes.

Un plan de déplacements vélo mettrait en évidence les liaisons cyclables nécessaires et permettrait ainsi de réserver les emplacements adéquats (emplacements réservés). Ce plan éviterait le traitement au coup par coup qui crée des itinéraires discontinus, parfois incohérents et qui omet de traiter les points dangereux.

Nous demandons au maire de Lannion que les différents manques et discontinuités mentionnés ci-dessus soient pris en compte dans le PLU afin d'assurer le développement des déplacements vélos dans les années à venir.

Nous attendons des itinéraires vélos directs et sécurisés entre les quartiers et des quartiers au Centre ville selon les prescriptions du SCOT et les objectifs du PADD que par ailleurs nous partageons.

En souhaitant que nos observations retiennent votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la commission d'enquête, nos meilleures salutations

François Losfeld
Président de Trégor Bicyclette

pour le président
Gérard Coupier
Vice-Président de Trégor Bicyclette

- Trégor Bicyclette est membre de la Fédération nationale des usagers de la bicyclette (FUB)
- PJ : annexe 1 PLU